

## Des bénéfices pour l'exploitation et son territoire

© 26/01/2020 | 🧑‍🌾 GRDF • 📰 Terre-net Média

**Loïc Detruche, polyculteur-éleveur en Haute-Savoie, a démarré son activité de méthanisation en 2017. Avant de pouvoir le concrétiser, il a rassuré ses voisins, démarché des entreprises pour trouver d'autres gisements de biodéchets et revu ses pratiques agricoles. Cependant, après deux ans, le bilan est déjà très positif : de 65 Nm<sup>3</sup>/h de biométhane injecté dans le réseau à l'origine, il est passé à 80 Nm<sup>3</sup>/h.**



*La SAS  
Meuhvelec  
prévoit  
d'accroître  
sa  
capacité  
d'injection  
après  
seulement  
deux ans  
d'activité.  
(©Loïc  
Detruche)*

**L**a SAS Meuhvelec, unité de méthanisation par injection d'une capacité de 65 Nm<sup>3</sup>/h de Loïc Detruche a démarré en 2017. Les réunions publiques et portes ouvertes sur son exploitation de Veigy-Foncenex, en Haute Savoie, ont, elles, marqué le lancement du projet, quatre ans auparavant. « Le terrain sur lequel l'unité devait être construite se situe au milieu des maisons, à 400 mètres d'une école. Les riverains et la mairie avaient beaucoup de craintes, se souvient le céréalier sur 150 ha de SAU, également éleveur de 10 000 poules pondeuses en plein air. Nous avons dû répondre à de nombreuses questions et rassurer nos voisins. Nous avons réussi grâce à beaucoup de pédagogie et de communication. »

Résultat : en deux ans de fonctionnement, les craintes se sont envolées. « En fait, il y a moins d'odeurs qu'avant, lorsque les effluents étaient stockés dehors ou épandus, remarque l'agriculteur. Et les a priori liés au trafic de camions se sont également dissipés. Les quatre semi-remorques par semaine nécessaires au fonctionnement de l'unité sont noyées dans le flot de la circulation existante. »

### 50 % de biodéchets pour 70 % du gaz produit

Les camions acheminent les intrants de l'extérieur : 3 500 t/an de soupe déconditionnée (restes d'assiettes, invendus de GMS...) et 1 500 t/an de graisse issue de la restauration collective et d'abattoirs. Ces biodéchets constituent la moitié de la ration du méthaniseur mais 70 % du biogaz produit. « Il est important d'investir dans un système d'hygiénisation pour pouvoir les accueillir », note l'agriculteur.

L'autre moitié de la ration est composée de matières agricoles : 800 t/an de fumier de bovin et 2 000 m<sup>3</sup> de lisier de bovin d'éleveurs voisins, 250 t de fumier fourni par un centre équestre, 150 t de fientes des poules de l'exploitation, 120 t de résidus de céréales après triage d'une coopérative et plus de 1 000 t/an des cultures intermédiaires à valeur énergétique (Cive). « Nos sols ont toujours été couverts l'hiver, précise Loïc Detruche, mais depuis que l'unité existe, les couverts végétaux classiques (moutarde) ont laissé la place à des méteils, installés fin septembre et ensilés au printemps avant les semis de maïs ou de soja. La biomasse récoltée alimente le digesteur mais ces cultures ont également considérablement amélioré la structure de nos sols. J'ai beaucoup moins besoin de passer la herse au printemps », remarque l'agriculteur.



*L'activité de  
méthanisation  
est une  
bonne base  
pour  
envisager une  
conversion à  
l'agriculture  
biologique.  
(©Loïc  
Detruche)*

Et, dans les terres qui ressentent bien, avec le télégonflage pour les pneus car l'outil est lourd, « je parviens à réaliser le premier et le deuxième apport d'engrais avec une tonne équipée de pendillards ».

## 60 % D'AMMONITRATE EN MOINS

Côté fertilisation, les quantités d'engrais ont également évolué grâce à la valorisation du digestat. Les 60 ha de prairies, sur lesquelles broutent des génisses en pension, ne reçoivent plus d'engrais minéral contre environ 20 t/an auparavant. Sur céréales et colza, les volumes d'ammonitrate ont fondu de 60 %. Avec cette moindre dépendance aux engrais minéraux, le chemin vers une conversion au bio est déjà tracé dans la tête de l'agriculteur, porté par la réussite de sa nouvelle activité. La SAS Meuhvelec vient ainsi d'augmenter son volume d'injection à 80 Nm<sup>3</sup>/h, après juste deux ans de fonctionnement.

### Correspondant de la charte de bonnes pratiques de l'AAMF

Pour Loïc Detruche, adhérer à l'[association des agriculteurs méthaniseurs de France \(AAMF\)](#), l'aide à améliorer ses pratiques agricoles car il accède aux résultats de nombreuses études réalisées sur les cultures intermédiaires à valeur énergétique (Cive) ou sur l'utilisation du digestat, par exemple. Il est d'ailleurs engagé en tant que correspondant de la Charte des bonnes pratiques de la méthanisation agricole de l'AAMF. « J'accompagne des adhérents dans cette démarche qualité afin de renforcer notre professionnalisme, pour pérenniser nos entreprises et la filière », explique-t-il. Il promeut ainsi les huit engagements de la charte qui s'articule autour du respect de la réglementation, partage d'expériences, de la formation, sécurité de l'installation, valorisation du digestat...